

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision : 15.01.2018

1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/INFORMATION DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE**Détails du produit****Nom commercial** :Apprêt 2K 4:1**Numéro d'article** :14441/14444 (gris), 14442 /14445(noir), 14443/14446 (blanc) **Utilisations****identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées** Aucuneautre information pertinente n'est disponible. **Utilisation prévue** :Produit de finition automobile/Mastic **Fabricant/Fournisseur** :Chamäleon GmbH Rudolf-Diesel-Straße, 8a, 69115 Heidelberg --Allemagne **Pour plus d'informations, veuillez contacter** :Département de la sécurité des produits**Informations en cas d'urgence** :+49 70024112112 (CH)**2 - IDENTIFICATION DES DANGERS****Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



Danger pour la santé SGH08

STOT RE 2 H373 Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



SGH07

Irritant pour la peau 2 H315 Provoque une irritation cutanée. Irritant pour les yeux 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. Sensible à la peau 1 H317

Peut provoquer une allergie cutanée. **Éléments d'étiquette****Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classé et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS08

Mot d'avertissement Avertissement

Composants déterminants du danger pour l'étiquetage :

xylène

bisphénol-A-(épichlorhydrine), résine époxy (poids moléculaire moyen en nombre 700-1100)

méthacrylate de méthyle

méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables. H315

Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H373 Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. **Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Informations Complémentaires:

EUH205 Contient des composants époxy. Peut produire une réaction allergique.

Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

3- COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Caractérisation chimique : Mélanges

Description: Mélange de substances énumérées ci-dessous avec des ajouts non dangereux.

Composants dangereux :		
CAS: 123-86-4 EINECS : 204-658-1	acétate de butyle	≥10-≤20%

N° d'enregistrement : 01-2119485493-29	Flam. Liq. 3, H226 ; STOT SE 3, H336	
CAS: 1330-20-7 EINECS : 215-535-7 N° d'enregistrement : 01-2119488216-32	xylène	≥10-≤12,5%
	Flam. Liq. 3, H226 ; STOT RE 2, H373 ; Asp. Tox. 1, H304 ; Tox. aiguë 4, H312 ; Tox. aiguë 4, H332 ; Irritation cutanée 2, H315 ; Irritation oculaire 2, H319 ; STOT SE 3, H335	
CAS: 100-41-4 EINECS : 202-849-4 N° d'enregistrement : 01-2119489370-35	éthylbenzène	2,5 à 10 %
	Flam. Liq. 2, H225 ; STOT RE 2, H373 ; Asp. Tox. 1, H304 ; Tox. aiguë 4, H332 ; Irritation cutanée 2, H315 ; Irritation oculaire 2, H319 ; Toxicité aquatique chronique 3, H412	
CAS: 25068-38-6	bisphénol-A-(épichlorhydrine), résine époxy (poids moléculaire moyen en nombre 700-1100)	≥1-<2,5%
	Irritation cutanée 2, H315 ; irritation oculaire 2, H319 ; sensibilité cutanée 1, H317	
CAS: 80-62-6 EINECS : 201-297-1 N° d'enregistrement : 01-2119452498-28	méthacrylate de méthyle	≥ 0,1-≤ 1 %
	Flam. Liq. 2, H225 ; Irrit. cutanée 2, H315 ; Sens. cutanée 1, H317 ; STOT SE 3, H335	
CAS: 868-77-9 EINECS : 212-782-2 N° d'enregistrement : 01-2119490169-29	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	≥ 0,1-≤ 1 %
	Irritation cutanée 2, H315 ; irritation oculaire 2, H319 ; sensibilité cutanée 1, H317	

Informations Complémentaires: Pour le libellé des phrases de danger énumérées, se référer à la section 16.

4- PREMIERS SECOURS

Description des mesures de premiers secours

Informations générales :

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître même après plusieurs heures ; il faut donc une observation médicale pendant au moins 48 heures après l'accident.

Après inhalation :

Apportez de l'air frais et, pour plus de sécurité, appelez un médecin.

En cas d'inconscience, placez le patient de manière stable en position latérale pour le transport.

Après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer abondamment.

Après contact visuel : Rincer les yeux à l'eau courante pendant plusieurs minutes, en écartant les paupières. Consulter ensuite un médecin.

Après ingestion : Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Informations pour le médecin :**

5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés :CO₂, sable, poudre extinctrice. Ne pas utiliser d'eau. **Pour des raisons de sécurité, agents extincteurs non appropriés** :jet d'eau à plein débit.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :Aucune autre information pertinente disponible

Conseils aux pompiers

Équipement de protection :Appareil de protection respiratoire buccale.

6- MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes non protégées. **Précautions**

environnementales :

Ne laissez pas le produit atteindre les égouts ou tout cours d'eau.

Informez les autorités compétentes en cas d'infiltration dans les cours d'eau ou les égouts. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Absorber avec un matériau absorbant les liquides (sable, diatomite, liants acides, liants universels, sciure). Éliminer le matériau contaminé comme déchet conformément au point 13.

Assurer une ventilation adéquate.

Ne pas rincer à l'eau ou avec des produits nettoyants aqueux.

Référence à d'autres sections

Voir la section 7 pour plus d'informations sur la manipulation en toute sécurité.

Voir la section 8 pour les informations sur les équipements de protection individuelle. Voir la section 13 pour les informations sur l'élimination.

7- MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions pour une manipulation sans danger :

Assurer une bonne ventilation/aspiration sur le lieu de travail.

Prévenir la formation d'aérosols.

Informations sur la protection contre les incendies et les explosions :

Tenir à l'écart des sources d'inflammation. Ne pas fumer. Se protéger des charges électrostatiques.

Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités

Stockage :

Exigences auxquelles doivent satisfaire les locaux de stockage et les conteneurs :Aucune exigence particulière.

Informations sur le stockage dans un entrepôt commun :Conserver à l'écart des denrées alimentaires. **Informations**

complémentaires sur les conditions de stockage :Garder le récipient hermétiquement fermé. **Classe de stockage** :3

Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)Aucune autre information pertinente n'est disponible.

8 - CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Informations complémentaires sur la conception des installations techniques : Aucune autre donnée ; voir point 7.

Paramètres de contrôle

Ingrédients avec des valeurs limites nécessitant une surveillance sur le lieu de travail :	
123-86-4 acétate de butyle	
BIEN	Valeur à court terme : 966 mg/m ³ , 200 ppm Valeur à long terme : 724 mg/m ³ , 150 ppm
1330-20-7 xylène	
BIEN	Valeur à court terme : 441 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme : 220 mg/m ³ , 50 ppm Sk ; BMGV
100-41-4 éthylbenzène	
BIEN	Valeur à court terme : 552 mg/m ³ , 125 ppm Valeur à long terme : 441 mg/m ³ , 100 ppm Sk
80-62-6 méthacrylate de méthyle	
BIEN	Valeur à court terme : 416 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme : 208 mg/m ³ , 50 ppm

Ingrédients avec valeurs limites biologiques :	
1330-20-7 xylène	
BMGV	650 mmol/mol de créatinine Milieu : urine Heure d'échantillonnage : après le quart de travail Paramètre : acide méthylhippurique

Informations Complémentaires: Les listes valables au moment de l'élaboration ont servi de base.

Contrôles d'exposition

Équipement de protection individuelle : Mesures générales de

protection et d'hygiène : Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux. Retirer immédiatement tous les vêtements souillés et contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. **Protection respiratoire :**

En cas d'exposition brève ou de faible pollution, utiliser un appareil respiratoire filtrant. En cas d'exposition intensive ou prolongée, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome.

Protection des mains :

Gants de protection (EN 374)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation.

Sélection du matériau des gants en tenant compte des temps de pénétration, des taux de diffusion et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix des gants adaptés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Le produit étant une préparation composée de plusieurs substances, la résistance du matériau des gants ne peut être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant utilisation.

Temps de pénétration du matériau du gant

Le temps de pénétration exact doit être déterminé par le fabricant des gants de protection et doit être respecté.

Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

informations sur les aptitudes physiques de base	et propriétés chimiques
Informations générales	
apparence:	
Formulaire:	<i>Fluide</i>
Couleur:	<i>Selon les spécifications du produit</i>
Odeur:	<i>Caractéristique</i>
seuil austère :	<i>Non déterminé.</i>
Valeur H :	<i>Non déterminé.</i>
changement de condition	
point de fusion/point de congélation :	<i>Indéterminé.</i>
point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : 124°C	
point d'attache :	<i>28°C (DIN EN ISO 1523:2002)</i>
inflammabilité (solide, gaz) :	<i>Non applicable.</i>
température d'allumage :	<i>370°C (DIN 51794)</i>
température de composition :	<i>Non déterminé.</i>
température d'auto-inflammation :	<i>Le produit ne s'enflamme pas spontanément.</i>
propriétés explosives :	<i>Le produit n'est pas explosif. Cependant, la formation de mélanges air/vapeur explosifs est possible.</i>
limites d'explosion :	
Inférieur:	<i>1,1 % vol.</i>
Supérieur:	<i>7,5 % vol.</i>
pression de coulée à 20 °C :	<i>10,7 hPa</i>
densité à 20 °C :	<i>1,483 g/cm³ (DIN EN ISO 2811-1)</i>
densité relative	<i>Non déterminé.</i>
densité de coulée	<i>Non déterminé.</i>
taux de vaporisation	<i>Non déterminé.</i>
solubilité dans / miscibilité avec l'eau : Non miscible ou difficile à mélanger.	
coefficient de partage : n-octanol/eau : Non déterminé.	

iscosité :	
dynamique à 20°C :	<i>10 000 mPas</i>
inématique:	<i>Non déterminé.</i>
teneur en solvant :	
OC (CE)	<i>32,42 %</i>
Teneur en matières grasses (% en poids) : autres informations	<i>67,6 % Aucune autre information pertinente n'est disponible.</i>

10- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter : Aucune décomposition si utilisé conformément aux spécifications.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.

Conditions à éviter : Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Matériaux**

incompatibles : Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Produits de**

décomposition dangereux : Possible sous forme de traces.

Oxydes d'azote

Chlorure d'hydrogène (HCl)

Monoxyde de carbone

Oxydes d'azote (NOx)

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 pertinentes pour la classification :		
1330-20-7 xylène		
ral ermal inhalatif	D50 D50 C50/4 h	5 251 mg/kg (rat) > 5 000 mg/kg (lapin) 29 mg/l (rat)

Effet irritant primaire : Corrosion/irritation

cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une grave irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut

provoquer une réaction allergique cutanée.

Effets CMR (cancérogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction)

Mutagenicité des cellules germinales Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **Cancérogénicité** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **Toxicité pour la reproduction** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **STOT - exposition unique** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **STOT - exposition répétée**
Peut causer des lésions aux organes en cas d'exposition prolongée ou répétée. **Risque d'aspiration** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Toxicité aquatique : Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Persistance et dégradabilité** Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Potentiel de bioaccumulation** Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Mobilité dans le sol** Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Informations écologiques complémentaires : Notes générales :**

Classe de danger pour l'eau 2 (règlement allemand) : dangereux pour l'eau
Ne pas laisser le produit pénétrer dans les eaux souterraines, les cours d'eau ou les égouts.
Danger pour l'eau potable en cas de fuite, même en petites quantités, dans le sol. **Résultats des évaluations PBT et vPvB PBT** : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

Autres effets indésirables Aucune autre information pertinente n'est disponible.

13- CONSIDÉRATION RELATIVE À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets Recommandation

Ne pas jeter avec les ordures ménagères. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets	
08 01 11*	déchets de peinture et de vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Emballage non nettoyé :

Recommandation : L'élimination doit être effectuée conformément aux réglementations officielles.

14- INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

Numéro ONU
ADR, IMDG, IATA

UN1263



Nom d'expédition des Nations

Unies ADR
IMDG, IATA

UN1263 PEINTURE
PEINTURE

Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe
Étiquette

3 (F1) Liquides inflammables. 3

IMDG, IATA



Classe
Étiquette

3 Liquides inflammables.
3

Groupe d'emballage
ADR, IMDG, IATA

III

Risques environnementaux :
Polluant marin :

Non

Précautions particulières à prendre par
l'utilisateur Code de danger (Kemler) :

Attention : Liquides inflammables.

Numéro EMS :

30

Catégorie de rangement

FE, SE
UN

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la
convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

Transport/Informations complémentaires :

ADR

Catégorie de transport

3

Code de restriction du tunnel

D/E

Remarques :

≤ 450 l: -

OMD

Quantités limitées (LQ)

5L

Remarques :

≤ 30 l: -

Règlement type de l'ONU":

UN 1263 PEINTURE, 3, III

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange
Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE IAucun des ingrédients n'est répertorié. **Catégorie Seveso**P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences de niveau inférieur5 000 t

Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences de niveau supérieur50 000 t

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVIIConditions de restriction : 3 **Réglementations nationales :**

Classe	Part en %
Corée du Nord	25-50

Évaluation de la sécurité chimique :Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

16-AUTRES INFORMATIONS

Phrases pertinentes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification du mélange est généralement basée sur la méthode de calcul utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Les informations contenues dans ces fiches sont basées sur l'état actuel des connaissances et la législation nationale en vigueur. Elles fournissent des conseils en matière de santé, de sécurité et d'environnement et ne constituent en aucun cas une garantie de performance technique ou d'adéquation à des applications particulières.